



## **Pas de politique sur le dos des chiens**

**Le Valais interdit 12 races canines. La Société cynologique suisse ne comprend en aucun cas cette décision prise à la hâte car elle reflète une incompétence professionnelle flagrante. C'est pourquoi elle revendique des mesures protégeant réellement l'être humain et l'animal contre les attaques et les morsures et elle continue à se tenir prête pour contribuer à une réglementation légale judicieuse.**

La mesure prise par le gouvernement zurichois est encore compréhensible et acceptable en tant qu'action limitée dans le temps. Les détentrices et détenteurs de chiens et notamment les propriétaires des races concernées peuvent apporter la preuve qu'ils sont prêts à contribuer à apaiser la vague de peur et d'hystérie accentuée encore par la presse écrite.

En revanche, ce que le gouvernement valaisan se permet est totalement incompréhensible : une interdiction de détention de douze races de chiens. Onze parmi des douze races de chiens (à l'exclusion du Pitbull) sont encadrées par la SCS et soumises à un contrôle strict selon des normes internationales quant au caractère et à la santé.

Il est ridicule et mesquin que de telles décisions lourdes de conséquences et catastrophiques soient justifiées par «la pression de la Berne fédérale» sans que l'OVF ait été consulté. C'est d'autant moins compréhensible qu'au Valais, le regroupement des associations cynologiques et les organisations ont proposé déjà à plusieurs reprises d'élaborer des solutions judicieuses pour tous les groupes de la population et offrant une sécurité maximale.

De telles décisions hâtives et justifications montrent plutôt à quel moins un gouvernement désespérément incapable et ne disposant pas d'une once de compréhension spécialisée, cherche à se dérober à sa responsabilité. Cela n'a plus rien à voir avec assurer la sécurité. Les animaux, dont également les chiens, ne sont plus des objets. C'est inscrit dans notre Constitution.

La SCS donne son soutien aux mesures adaptées aux animaux et aux prescriptions visant la détention de chiens, quelle que soit leur race, qui montrent des comportements suspects. Nous nous opposons en revanche résolument à l'interdiction de chiens de race issus d'élevages sérieux et traditionnels. Nous demandons que le gouvernement valaisan revienne immédiatement sur cette décision et sommes prêts à fournir à cet effet à tout moment l'argumentaire requis.

Les associations cynologiques organisées au sein de la SCS sont aussi prêtes à assumer des contrats de prestations pour le contrôle des élevages, la détention et la formation.

Nous sommes prêts à proposer les prestations de service demandées et à nous engager pour que toutes les mesures judicieuses puissent être mises en application. Nous accordons priorité absolue à la sécurité et non pas à ceux qui cherchent à se profiler sur le plan politique.

Peter Rub, Président de la SCS  
Tél. 031 301 21 84 / 079 301 51 78

10 décembre 2005